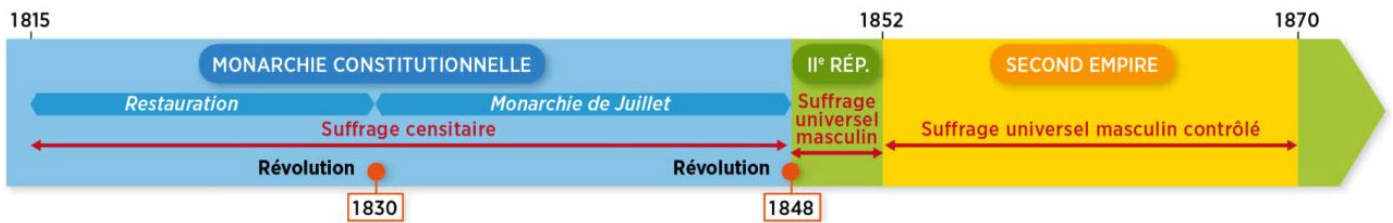


Le droit de vote en France de 1815 à 1870



Définitions :

Monarchie constitutionnelle : régime politique dans lequel une Constitution organise la répartition des pouvoirs entre le roi et une assemblée.

Suffrage censitaire : seuls les citoyens atteignant un certain niveau d'impôt (le cens) ont le droit de vote.

Suffrage universel : tous les citoyens (hommes) ont le droit de vote.

Candidature officielle : candidats aux élections soutenus par le gouvernement et donc favorisés (campagne électorale facilitée, pression sur les électeurs...)

Plébiscite : consultation directe des électeurs, qui doivent répondre par « oui ou par « non » à une proposition.

Coup d'Etat : prise du pouvoir par la force.



Adolphe Thiers (1797-1877)

Homme politique et écrivain. Favorable à un droit de vote limité, il soutient Louis-Napoléon Bonaparte.



Victor Hugo (1802-1885)

Écrivain et homme politique. D'abord du côté de la monarchie, il évolue vers la République et défend avec force le suffrage universel.



Louis-Napoléon Bonaparte (1808-1873)

Neveu de Napoléon I^{er}, il est le premier président de la République élu en 1848. Il devient empereur de 1852 à 1870, sous le nom de Napoléon III.



Honoré Daumier (1808-1879)

Caricaturiste et peintre, auteur de nombreux dessins politiques qui lui ont valu la prison.